



## **Le second baron de Portneuf**

Pierre-Georges Roy, D. ès L., M.S.R.C.

Number 15, 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080110ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080110ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Éditions La Liberté

**ISSN**

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Roy, P.-G. (1950). Le second baron de Portneuf. *Les Cahiers des Dix*, (15), 129–143. <https://doi.org/10.7202/1080110ar>

# Le second baron de Portneuf

Par Pierre-Georges ROY, D. ès L., M.S.R.C.

L'acte de naissance de Pierre Robineau, fils aîné du premier baron de Portneuf, n'existe plus. Nous savons toutefois qu'on peut placer sa naissance au cours de l'année 1654. En effet, le recensement de 1681 lui donne vingt-sept ans. Ce document officiel est dans son ensemble assez exact. On y regrette bon nombre d'omissions, mais les noms et les chiffres que le recenseur y a accumulés sont le plus souvent exacts.

Pierre Robineau fut généralement connu jusqu'à la mort de son père sous le nom de Robineau de Bécancour. Il prit ensuite le titre de baron de Portneuf. Mais ses contemporains, comme pour embrouiller les choses à plaisir, le désignaient de temps en temps sous le nom de baron de Portneuf et le plus souvent sous l'appellation de baron de Bécancour. Lui-même contribua à répandre cette erreur en signant très souvent Robineau de Bécancour. En abandonnant sa seigneurie ou baronie de Portneuf à son frère, il s'était pourtant réservé le titre de baron de Portneuf et personne n'aurait pu lui contester un droit héréditaire qui avait été accordé à son père par le roi de France <sup>(1)</sup>.

Dans les premières années du régime français au Canada, les jeunes gens n'étaient pas longtemps aux études. Pour ceux qui ne se destinaient pas à la prêtrise, dès qu'ils étaient en état de porter un mousquet ou un fusil, on les faisait entrer dans les troupes. Le pays avait besoin de tous les jeunes gens pour le défendre contre les Iroquois ou les Anglais. Il semble toutefois que Pierre Robineau fit quelques années d'études au séminaire de Québec. Du moins, M. Faillon le mentionne parmi les élèves de cette institution <sup>(2)</sup>. Avouons que les quelques procès-verbaux de voirie qui sont restés de M. Robineau de Bécancour ne sont pas des modèles de littérature ni même d'orthographe. Mais à

---

<sup>(1)</sup> *Cahiers des Dix*, No. 10, pp. 231-238.

<sup>(2)</sup> *Histoire de la colonie française*, III, 263.

cette époque, on voit souvent des gens instruits mettre les règles de l'orthographe de côté.

Si le fils aîné du premier baron de Portneuf fit un cours d'études, il ne fut pas de longue durée car on le voit servir dans les troupes dès avant l'âge de vingt ans.

L'abbé Gatien, dans son *Histoire du Cap-Santé*, rapporte une tradition longtemps conservée dans les familles de la seigneurie ou baronnie de Portneuf au sujet des frères Robineau de Portneuf. C'est que ces jeunes gens étaient durs pour eux-mêmes et peut-être encore plus pour les autres. Elevés trop librement, en contact continu avec les officiers et soldats des troupes, de même qu'avec les Sauvages, les frères Robineau de Portneuf étaient la terreur des censitaires de leur père par leurs coups et leurs escapades.

Un procès criminel, exhumé des Archives Judiciaires de Montréal par feu E.-Z. Massicotte, semble confirmer la tradition conservée dans les familles du Cap-Santé.

Le fils aîné du baron de Portneuf joue le principal rôle dans ce procès. Dans l'été de 1676, alors qu'il était en garnison dans la métropole, il attaqua brutalement un honnête marchand, Claude Porlier, simplement parce que sa figure ne lui plaisait pas. Porlier se plaignit en justice mais l'affaire fut probablement arrangée par le baron de Portneuf puisque le dossier ne porte pas de condamnation contre le jeune officier <sup>(3)</sup>.

D'après le Père de Charlevoix, historien de la Nouvelle-France, M. Robineau de Bécancour aurait fait partie, en 1684, de l'expédition malencontreuse entreprise par le gouverneur de la Barre contre les Iroquois.

Cependant, M. de la Barre, dans son *Mémoire sur ce qui s'est fait et passé au sujet de la guerre contre les Tsonnontouans*, daté du 12 octobre 1684, ne parle nullement de M. Robineau de Bécancour. Il fait toutefois état des services que lui rendit pendant cette expédition M. Robineau de Villebon, frère de M. Robineau de Bécancour: il écrivait:

---

<sup>(3)</sup> *B.R.H.*, 1915, p. 354.

« J'avais choisi comme major de la brigade que je commandais le sieur de Villebon Bécancour, ci-devant capitaine de dragons du roi, afin, qu'agissant à ma place comme j'étais obligé d'avoir l'oeil à tout, je me puisse reposer sur lui, à quoi il a réussi avec toute la diligence et expérience possible » (4).

En 1684, Pierre Robineau devenait propriétaire du fief et seigneurie de la Rivière-Puante. Cette seigneurie avait été donnée, le 16 avril 1647, par la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur de Repentigny. Augmentée à deux reprises, le 15 mai 1647 et le 20 janvier 1661, elle passa ensuite à Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers. Celui-ci était le débiteur de Philippe Gaultier de Comporté, prévôt de la Maréchaussée de Québec, pour une somme de 2,650 livres. Incapable de se faire payer, M. Gaultier de Comporté se fit adjuger la seigneurie par autorité de justice. Mais par son mariage avec Marie-Charlotte Le Gardeur, fille de Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers, Pierre Robineau avait certains droits à faire valoir sur la seigneurie. A son tour, M. Gaultier de Comporté, incapable de payer les droits de Pierre Robineau, fut heureux de lui céder la seigneurie pour la somme de 1,500 livres, payable en deux versements. Cette transaction fut effectuée devant le notaire François Genaple, à Québec, le 14 novembre 1684. L'acte de Genaple nous montre une fois de plus la rareté de l'argent à cette époque. Pierre Robineau n'avait pas la somme nécessaire pour payer son acquisition et c'est son père, le premier baron de Portneuf, qui se porta caution pour lui.

C'est donc à partir de novembre 1684 que le fief et seigneurie de la Rivière-Puante, devenu le fief et seigneurie de Villiers, prit le nom de Bécancour.

Nous pouvons croire que Pierre Robineau habita la seigneurie de la Rivière-Puante, de Villiers ou Bécancour, dès après son mariage en 1684. Officier dans les troupes avant de succéder à son père comme grand-voyer, Pierre Robineau n'était pas souvent chez lui. Sa femme, élevée dans la seigneurie, préférait ce séjour à la ville. La vie d'ailleurs

---

(4) *Collection de manuscrits*, vol. 1.

coûtait beaucoup meilleur marché à la campagne qu'à Montréal ou à Québec, et le jeune ménage était loin d'être riche.

En 1689, Pierre Robineau de Bécancour, après bon nombre de démarches, obtint la survivance de l'office de grand-voyer que détenait son père depuis presque un quart de siècle.

Les lettres de provisions de cet office signées par le roi le 24 mai 1689 furent enregistrées par le Conseil Souverain le 13 février 1690. Mais Pierre Robineau n'entre en fonctions comme grand-voyer que près de vingt ans plus tard.

En 1690, le gouverneur de Frontenac donnait une commission de lieutenant à M. Robineau de Bécancour, l'ainé, au lieu et place de M. Robineau de Portneuf, son cadet, qui avait eu une commission de lieutenant dans la compagnie de M. de Menneval, en Acadie <sup>(5)</sup>.

Cette commission temporaire accordée à M. Robineau de Bécancour par le comte de Frontenac semble indiquer que le gouverneur voulait le récompenser pour la part qu'il avait prise à la défense de Québec attaquée par les Anglais.

Dans son rapport au ministre de la marine sur les officiers qui servaient dans la Nouvelle-France, pièce officielle dressée à l'automne de 1691, le gouverneur de Callières écrit : « Le sieur de Bécancour, natif du Canada, est en France. » S'agit-il ici de Pierre Robineau de Bécancour ou de Portneuf, ou d'un de ses frères? Nous croyons que c'est bien le fils aîné du premier baron de Portneuf que veut désigner M. de Callières.

D'après le Père de Charlevoix, bien en mesure de parler avec exactitude de Pierre Robineau de Bécancour, puisqu'il l'avait connu personnellement, celui-ci aurait fait la campagne de 1696 contre les Iroquois. « Six Outaouais, dit le Père de Charlevoix, auxquels se joignirent quelques Algonquins, des Sokokis et des Nipissings, firent une bande séparée que le baron de Bécancourt (Portneuf) se chargea de conduire » <sup>(6)</sup>.

<sup>(5)</sup> *B.R.H.*, 1907, p. 309.

<sup>(6)</sup> *Histoire de la Nouvelle-France*, II, 168.

Il ne peut être question ici du premier baron de Portneuf mais de son fils aîné que le Père jésuite désigne toujours mais erronément sous le nom de baron de Bécancour.

M. de Goutin, juge de l'Acadie, qui, il est vrai, n'aimait pas les frères Robineau, ce qui diminue un peu son témoignage, avait une très petite opinion de M. Robineau de Bécancour. Dans un mémoire de 1698, il dit: « Le sieur de Bécancour, frère du sieur de Villebon, est le plus vicieux de toute la famille. Il est d'un esprit très dangereux » (7).

Le premier procès-verbal de voirie signé par M. Robineau de Bécancour est en date du 16 juin 1708. C'est le procès-verbal qui fixe et règle le grand chemin de la seigneurie de Batiscan. A partir de cette date on voit le baron de Portneuf tracer les chemins des seigneuries de Champlain (1708), Dufort (1708), Charlesbourg (1708), Rivières-des-Prairies (1708), Pointe-aux-Trembles de Montréal (1708), les côtes de Ville-Marie (1708), Saint-Lambert (1708), Verchères (1708), Portneuf (1710), Deschambault (1710), La Chevrotière (1710), Grondines (1710), Sainte-Anne-de-la-Pérade (1710), banlieue des Trois-Rivières (1710), Baie-du-Febvre (1710), Saint-François-du-Lac (1710), Saint-Ours (1710), Contrecoeur (1710), Bellevue (1710), Saint-Michel et Martigny (1710), Varennes (1710), Boucherville (1710), Longueuil (1710), Lachenaie (1710), Repentigny (1710), Saint-Sulpice (1710), Beauport (1710), Batiscan (1711), Saint-Antoine-de-Tilly (1711), Beaumont (1713), Saint-Michel-de-Bellechasse (1713), Berthier-en-bas (1713), Cap Saint-Ignace (1713), L'Islet (1713), Vincelot (1713), Port-Joli (1713), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1713), Kamouraska (1713), Vincennes (1713), La Martinière (1713), Bécancour (1713), Trois-Rivières (1715), Saint-Charles-des-Roches (1715), Hertel et Prairies Marsolet (1716), Contrecoeur (1717), Sainte-Croix (1718), Saint-Nicolas (1718), Pointe-aux-Trembles de Québec (1718), l'île Dupas (1723), l'île au Castor (1723), Cap-de-la-Madeleine (1724), Batiscan (1724), etc., etc.

---

(7) *Collection de manuscrits*, II, 308.

Le dernier acte officiel du grand-voyer baron de Portneuf fut de donner, le 6 novembre 1728, une commission au sieur Maillou, architecte, pour faire les fonctions de grand-voyer dans la ville de Québec et sa banlieue en son absence. Comme question de fait, le second baron de Portneuf était toujours absent de Québec puisqu'il habitait Bécancour. Aucun procès-verbal de voirie pour la ville de Québec ou sa banlieue ne fut signé par lui. Il laissait ce soin aux assistants qu'il s'était choisis à Québec.

« En 1708, dit Ignotus, à la demande de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, le baron de Portneuf cédait aux Abénaquis une étendue de terrain assez considérable dans sa seigneurie de Bécancour, sur la rivière de ce nom, pour l'établissement d'une bourgade et d'une mission sauvage, comme on avait fait précédemment à Saint-François-du-Lac. L'acte fut signé le 30 avril par le baron de Portneuf d'une part, et le Père Sébastien Rasle de l'autre part, en présence de maître David Normandin, notaire aux Trois-Rivières » <sup>(8)</sup>.

En 1712, Gédéon de Catalogne, officier dans les troupes et ingénieur, dressait un tableau d'à peu près toutes les seigneuries du pays. Catalogne avait visité tous les endroits dont il parle, car ses descriptions sont fidèles et presque toujours exactes dans leurs moindres détails. De la seigneurie de Bécancour, il écrit : « La seigneurie de Bécancour ou Rivière-Puante appartient au sieur de Bécancour, grand-voyer en ce pays. Il y a sur cette seigneurie une mission d'Abénaquis établie qui font paroisse avec les habitants desservis par un Père Jésuite. Les terres y sont très bonnes, produisant toutes sortes de grains et légumes. Il y a de gros bois de toutes sortes » <sup>(9)</sup>.

En 1721, le baron de Portneuf reçut à son manoir de Bécancour la visite d'un personnage alors peu célèbre mais dont le nom est aujourd'hui connu dans le monde entier. Nous voulons parler du Père jésuite François-Xavier de Charlevoix. Le grand écrivain a noté comme suit dans sa *Relation de voyage* ses impressions sur sa visite au baron de Portneuf.

---

<sup>(8)</sup> *La Presse*, 1904.

<sup>(9)</sup> *B.R.H.*, 1915, p. 301.

« Je partis de la Pointe aux Trembles le quatre avant le jour (4 mars 1721), avec un cheval borgne, je le changeai ensuite contre un boiteux, et celui-ci, contre un poussif. Avec ces trois relais, je fis dix-sept lieues en sept ou huit heures, et j'arrivai de très bonne heure chez le baron de Beckancourt, grand voyer de la Nouvelle-France, lequel ne voulut jamais me permettre d'aller plus loin. D'ailleurs ce gentilhomme a sur ses terres un village d'Abénaquis, gouverné, pour le spirituel, par un Jésuite, que j'étais bien aise de saluer en passant. Le baron demeure à l'entrée d'une petite rivière, qui vient du sud, qui entre toute entière dans son domaine, et qui porte son nom. Ce n'est pourtant pas cette grande terre qui a été érigée en baronnie, mais celle de Portneuf qui est de l'autre côté du fleuve. La vie que mène M. de Beckancourt dans ce désert, car on n'y voit d'autre habitant que le seigneur, rappelle assez naturellement le souvenir de ces anciens patriarches, qui ne dédaignaient point de partager avec leurs domestiques le travail de la campagne et vivaient presque aussi sobrement qu'eux. Le profit qu'il peut faire par le commerce avec les sauvages, ses voisins, en achetant d'eux les pelleteries de la première main, vaut bien les redevances qu'il pourrait tirer des habitants, à qui il aurait partagé ses terres » <sup>(10)</sup>.

Le Père de Charlevoix ne semble pas avoir vu de colons ou d'habitants à Bécancour. Il se trompait. Arrivé tout récemment de France, où les paysans à cette époque se groupaient autour de l'église paroissiale, il s'imaginait que le même système existait dans la Nouvelle-France. Ici, les bourgs, par défense des autorités, ne pouvaient exister et, dans les campagnes, les emplacitaires ne pouvaient se bâtir de maisons. Les habitants étaient donc éloignés les uns des autres de trois et même quatre arpents.

La preuve qu'un certain nombre d'habitants étaient déjà établis à Bécancour lors de la visite du Père de Charlevoix, nous l'avons dans l'aveu et dénombrement du seigneur Robineau de Bécancour, dressé trois ans plus tard. En effet, le 23 juillet 1724, le baron de Portneuf

---

<sup>(10)</sup> *Voyage historique*, p. 109.



rendait son aveu et dénombrement entre les mains de l'intendant Bégon pour son fief et seigneurie de Bécancour. Les dimensions de la seigneurie étaient de deux lieues et un quart de front sur pareille profondeur. Une île de cinq quarts de lieue environ de circuit, située partie dans le fleuve Saint-Laurent et partie dans la rivière Bécancour, se trouvait dans les limites de la seigneurie.

Le baron de Portneuf déclarait que son manoir avait trente-cinq pieds de longueur sur vingt de large sur sole lattée et enduite en dedans comme en dehors. Il avait deux granges de pieux debout, l'une de soixante pieds de long sur vingt de large, et l'autre de trente pieds par vingt pieds. Il possédait en outre une écurie de vingt pieds sur quinze pieds, et une étable de quarante pieds sur vingt: toutes deux de pièces sur pièces. Cinquante-cinq arpents de son domaine étaient labourables et douze arpents étaient en prairie.

Il sera peut-être intéressant pour plusieurs de connaître les censitaires du seigneur de Bécancour en 1724. Le baron de Portneuf en donne la liste suivante avec des remarques sur chacun. Nous laissons de côté ces apostilles qui sont d'intérêt purement local: Michel Rochereau dit Duvivier (il n'habitait pas sur sa terre); François Rochereau; Jean Jolliet; Martin De Gray dit La Giroflée; Michel Arsonneau (Arsonnault); Nicolas Leblanc; Jean-François Provencher; Marie-Renée Godfrey, veuve de Pierre Le Boulanger; Louis Champoux dit Beaucour; Damien Robillard; Clément Dubois; François Desrosiers; Pierre Dumont; Michel Crevier dit Bellerive; François Malboeuf; Louis Chefdevergne dit Larose; Joseph Proulx; Pierre Saint-Cerny; Joseph Beaudry dit Lamarche; Guillaume Beaudry dit Desbutes; Pierre Durand; Maurice Cardin; Jeanne Aubuchon, veuve du nommé Florent; Florent Leclerc; Marguerite Aubuchon, veuve de Pierre Desrosiers; Guillaume Lacerte; Louis Provencher; Catherine Massé, veuve de Pierre Petit; Joseph Normandin; Nicolas Gailloux; Nicolas Perrot dit Turbel; Louis Chefdevergne dit Larose; Pierre L'Homme; Madeleine Raclos, veuve de Nicolas Perrot; Jean David dit Lacourse; François Bigot; Louis Massé; Nicolas Leblanc dit Labrie; Nicolas Gailloux, etc., etc.

Si l'on étudie avec soin l'aveu et dénombrement du baron de Portneuf, on constate que sa seigneurie de Bécancour était habitée par au moins quarante familles. Chaque terre était chargée des mêmes cens et rentes à peu près, soit vingt sols en argent et un chapon de rente par arpent de front et un sol de rente pour le tout. On comprendra facilement que, avec des rentes aussi peu élevées, nombre d'habitants de nos anciennes seigneuries étaient plus à l'aise que les seigneurs. Ceux-ci, pour la plupart, faisaient cultiver leurs terres par des engagés tandis que les habitants accomplissaient eux-mêmes leur besogne.

Le baron de Portneuf terminait son aveu et dénombrement en notant : « Audessus est le village des Sauvages Abénaquis de la mission du dit lieu de Bécancour qui possèdent sur la rivière de Bécancour et du côté du sud-ouest le restant des terres du dit fief consistant en environ vingt-cinq arpents de front borné par le lac Saint-Paul sur toute la profondeur du dit fief qui est d'environ une lieue et un quart avec quatre îles et îlets qui sont au devant de la dite étendue consistant ensemble en trente arpents environ en superficie, lesquels terrains, îles et îlets ont été seulement prêtés par le dit sieur comparant aux dits Sauvages Abénaquis pour y rester tant que la mission subsistera et à la charge qu'il rentrera dans la jouissance des dites terres, îles et îlets en l'état qu'ils seront lorsque les dits Sauvages l'abandonneront selon le contrat qu'il en a passé avec le Père Sébastien Rasle, de la Compagnie de Jésus. . . »

Rendu à 74 ans, M. Robineau de Bécancour, sentant ses forces décroître, essaya d'obtenir en faveur de son petit-fils, Bonaventure Le Gardeur de Croizille, la survivance de sa charge de grand-voyer comme lui-même l'avait reçue près de quarante ans plus tôt.

Le gouverneur de Beauharnois entra dans ses vues et, le 13 octobre 1728, il écrivait au ministre : « Le sieur baron de Bécancour, qui exerce la charge de grand-voyer, et dont le grand âge augmente les infirmités, vous supplie, Monseigneur, d'avoir la bonté d'accorder la survivance de sa charge au sieur de Bonaventure Le Gardeur de Croizille, son petit-fils, qui a actuellement vingt ans, dont le père dans son besoin, pourrait exercer sa charge. »

Cette demande demeura sans réponse. Le ministre trouva peut-être un peu dangereux de confier une charge aussi importante à un si jeune homme : Le Gardeur de Croizille avait tout juste vingt ans et quelques mois.

Le baron de Portneuf décéda quelques mois plus tard, le 13 juin 1729, à l'âge de 75 ans, dans son manoir de Bécancour. Il fut inhumé le 14 juin 1729.

Le 25 octobre suivant, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

« Vous avez été informé de la mort de M. le baron de Bécancourt, grand-voyer en ce pays, et nous avons l'honneur de vous proposer, à cette occasion, des sujets pour remplir cette place.

« Le feu sieur de Bécancourt avait proposé en 1726 (1728) qu'il fut accordé la survivance de sa charge au sieur Le Gardeur de Croizille, son petit-fils, âgé actuellement de 21 ans, et qu'elle serait exercée en attendant sa majorité par le sieur de Croizille, lieutenant des troupes en ce pays, père de ce jeune homme. Sa Majesté ne jugea pas à propos d'accorder de survivance, et se remit à disposer de cette charge après la mort de M. de Bécancourt. Elle est dans le cas aujourd'hui d'en gratifier le sieur de Croizille, si Elle le juge à propos. C'est un homme fait et qui promet beaucoup. Les sieurs de Portneuf, neveux de feu M. de Bécancourt et de même nom, cadets dans les troupes détachés, l'un à Misillimakinac (Michillimakinac) et l'autre aux Sioux, sont de bons sujets et pourraient prétendre à cette charge; l'ainé a vingt ans.

« Il y a d'autres personnes, Monseigneur, qui demandent cette place, et qui nous ont priés d'avoir l'honneur de vous écrire, qui sont : le chevalier d'Argenteuil, gentilhomme; les sieurs de la Pérade, de Berrey, officiers dans les troupes, le sieur de la Gorgendière, le sieur Boucault, procureur du roi, et le sieur Grandpré.

« Voilà, Monseigneur tous ceux qui demandent à remplir cette place, mais nous prenons la liberté de vous faire observer que la famille devrait avoir la préférence. »

Cette fois encore, le jeune Le Gardeur de Croizille manqua son coup. Le baron de Portneuf ne fut d'ailleurs remplacé par aucun de ceux qui demandaient sa charge. M. Lanoullier de Boisclerc, établi dans le pays depuis 1719, et qui se trouvait alors de passage à Paris, fit jouer ses influences et c'est lui qui obtint la charge de grand-voyer.

On a répété à plusieurs reprises que les grands-voyers de la Nouvelle-France, grassement payés, occupaient de vraies sinécures. Nous n'irons pas jusqu'à dire que les grands-voyers étaient accablés de besogne, mais, pour ce qui est de leurs émoluments ou salaires, nous savons qu'ils étaient dans le même cas que tous les autres fonctionnaires de la colonie, c'est-à-dire qu'ils recevaient de vraies pitances. Ce fut tout le contraire sous le régime anglais. Les grands-voyers, peut-être moins actifs que leurs prédécesseurs, avaient de fort beaux salaires et laissaient leur besogne à des assistants ou députés qui, eux, recevaient peu de choses.

Pierre Robineau, second baron de Portneuf, avait épousé à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 4 février 1684, sa cousine issue de germains, Marie-Charlotte Le Gardeur de Villiers, fille de Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers et de Marie Macart. L'acte de mariage dressé par l'abbé Claude Volant de Saint-Claude dit :

« Le quatrième jour du mois de febvrier 1684 après la publication de trois bancs de mariage entre Pierre Robineau Ecuier Sieur de Becancourt agé de 32 ans fils de Messire René Robineau Ecuier Chevalier de l'ordre du Roy et Baron de Portneuf et Dame Marie Anne Leneuf ses père et mère de la Paroisse de Quebec Eveché de dit Quebec et de Demoiselle Marie Charlotte Le Gardeur fille de Charles Le Gardeur Ecuier Sieur de Villiée et de Marie Macquart ses père et mère de la paroisse du Cap de la Magdelaine du dit Eveché d'autre part, Je soussigné ptre Mssre ai pris leur mutuel consentement par paroles de présent et Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Eveque de Quebec leur ayant accordé dispense du degré d'affinité je leur ai donné la benediction nuptiale selon la forme de notre Mère Ste Eglise en présence de Messire René Robineau Chevalier de l'ordre du Roy et Baron

de Portneuf, du Sr Pierre Robineau et de Joseph Robineau de Villebon frère du dit Sr Pierre Robineau, de Charles Le Gardeur Ecuier Sieur de Villiée père de la dite Demoiselle Marie Charlotte Le Gardeur et de Messire François Marie Perrost Chevalier Seigneur de Ste Geneviève Isle Perrot et autres lieux et Gouvernement pour le Roi de l'Isle de Montreal, et de Pierre Noel Le Gardeur Ecuier Cousin de la Demoiselle M. Charlotte Le Gardeur — Lesquels ont signé ».

La baronne de Portneuf décéda à Bécancour en décembre 1736, à l'âge de 69 ans.

Le second baron de Portneuf laissa sa femme dans une situation de fortune plutôt médiocre. Elle n'avait pour subsister que les maigres revenus de sa seigneurie de Bécancour, et MM. de Beauharnois et Hocquart essayèrent de lui venir en aide. Le 17 janvier 1730, ils écrivaient au ministre de la marine: « Elle n'a d'autre bien qu'une petite terre qui n'est pas capable de la nourrir et sur laquelle elle a vécu par le secours des appointements dont son mari jouissait comme grand-voyer » <sup>(11)</sup>.

Du mariage de Pierre Robineau, second baron de Portneuf, et de Marie-Charlotte Le Gardeur de Croizille étaient nés deux enfants:

*A. Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Portneuf.* On ne trouve son acte de naissance nulle part, mais d'après un document authentique de 1699, elle était alors âgée de quatorze ans. Nous pouvons donc porter sa naissance à 1685 ou 1686. Où? Probablement à Bécancour. L'acte de naissance enregistré par un missionnaire de passage a été perdu.

Pierre Robineau de Bécancour, comme tous les seigneurs du temps, n'était pas riche, mais il voulut donner une éducation soignée à sa fille et il la conduisit au pensionnat des Ursulines de Québec. Le nom de Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau apparaît dans la liste des élèves de ce pensionnat renommé dès 1697 <sup>(12)</sup>.

<sup>(11)</sup> Archives du Canada, Correspondance générale.

<sup>(12)</sup> *Histoire des Ursulines de Québec*, vol. II.

Dans les « Actes du Très Dévot Frère Didace Pelletier », dressés en 1699, il est question de la fille aînée de Pierre Robineau de Bécancour :

« Et le même jour des mois et an des autres parts (22 octobre 1699) Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Bécancour, pensionnaire chez les religieuses, âgée de 14 ans, a déclaré et attesté en ma présence et des religieuses mentionnées à l'autre part, ayant eu une enflure au genoux qui lui causait beaucoup de douleur et l'empêchaient de marcher, à quoi les remèdes que les chirurgiens lui avaient appliqués pendant huit jours n'avaient rien servi, elle fut conseillée par la Soeur Saint-Paul, nommée de l'autre part, de se recommander au Frère Didace, et de dire pendant neuf jours trois *Pater* et trois *Ave* pour remercier Dieu des grâces qu'il avait fait à son serviteur et à l'intention aussi d'obtenir par son intercession la guérison de son mal, qu'elle se sentit aussitôt remplie d'une grande confiance qu'elle guérit et que apercevant entre les mains de la dite Soeur Saint-Paul un petit livre de *l'Imitation* de Notre-Seigneur qui avait servi à ce dévot religieux pendant plusieurs années, elle la pria de lui appliquer sur ses genoux, ce que la dite Soeur n'eut pas plutôt fait que la déposante n'y sentit plus de mal et fut si parfaitement guérie que, deux heures après, elle marchait et fit ses fonctions comme à l'ordinaire ».

La présente déclaration est signée par Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Bécancour, Charles Glandelet, V.G., Soeur Marie des Anges, supérieure, Soeur Marie-Geneviève de Saint-Joseph, assistante, Soeur Marie-Anne de Sainte-Agnès, zélatrice, Soeur Marie de Saint-Joseph, maîtresse des novices, etc., etc. <sup>(13)</sup>

La fille aînée du baron de Portneuf devint, au Cap-de-la-Madeleine, le 4 février 1709, l'épouse de Charles Le Gardeur de Croizille, officier dans les troupes de la marine, fille de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et de Marguerite Nicolet. Par la mort de son oncle, Jacques Robineau, madame Le Gardeur de Croizille hérita de la seigneurie de Portneuf que son mari vendit en octobre 1741 à Eustache

---

(13) *Canada Français*, IV (1891), p. 258.

Lambert Dumont et Charlotte-Louise Petit, sa femme. Le Gardeur de Croizille décéda aux Trois-Rivières le 3 décembre 1749. Promu capitaine en 1741, il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1748, un an avant sa mort. Madame Le Gardeur de Croizille, née Marie-Anne-Geneviève Robineau de Portneuf, décéda aussi aux Trois-Rivières le 13 décembre 1760.

B. *Marie-Marguerite-Renée Robineau de Bécancour*, née au manoir de Bécancour le 18 décembre 1687, fut baptisée au Cap-de-la-Madeleine le 4 janvier 1688, comme l'atteste la pièce suivante signée par l'abbé Vachon :

« Le quatrième jour du mois de janvier de l'année mil-six-cent-quatre-vingt-huit, par moi, prêtre soussigné a été baptisée Marguerite Renée, fille de Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancourt, et de Dame Marie-Charlotte Le Gardeur, sa femme, née le 18ème de décembre de l'année précédente. Le parrain a été Messire René Robineau, Chevalier de l'ordre du Roy, Baron de Portneuf, grand voyer en la Nouvelle-France. La marraine Demoiselle Marguerite Nicolet. Ils n'ont point signé. »

Il y aurait un roman à écrire sur les amours de Marie-Marguerite-Renée Robineau de Bécancour et du jeune officier Jacques-René Gaultier de Varennes, fils de feu René Gaultier de Varennes et de Marie Boucher de Boucherville. Contentons-nous de noter qu'il y eut procès par-dessus procès entre les deux familles intéressées et que le tout se termina par un jugement du Conseil Supérieur qui renvoyait les parties presque dos à dos.

L'officier Gaultier de Varennes, libéré de ses engagements envers son ancienne fiancée, par ce jugement du Conseil Supérieur, tourna ses vues d'un autre côté et, le 7 août 1712, il épousait, à Montréal, Jeanne Le Moyne de Sainte-Hélène, fille de feu Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène et de défunte Jeanne Dufresnoy.

Quant à Marie-Marguerite-Renée Robineau de Bécancour, il est certain qu'elle resta célibataire.

En 1715, Jacques Robineau, oncle paternel de Marie-Marguerite-Renée Robineau, sans doute pour la consoler de ses mésaventures amoureuses, l'instituait, avec sa soeur, madame Le Gardeur de Croizille, sa légataire universelle. En effet, la cinquième clause de son testament, reçu par le notaire La Cetière, le 20 mars 1715, disait : « Item donne et lègue le d. sieur testateur à dame Marie-Anne-Geneviève Robineau, épouse de Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Croizille, et demoiselle Marie-Marguerite-Renée Robineau, ses deux nièces, tous et chacun des biens meubles, acquets, immeubles, etc. »

Marie-Marguerite-Renée Robineau vivait encore en 1723 puisque en rendant sa foi et hommage, le 16 avril 1723, son beau-frère, Charles Le Gardeur de Croizille, déclare qu'il agit aussi pour elle.

Pierre-Georges Roy